
	<p align="center">Collège LE PARC 9 rue du parc 95310 St Ouen l'Aumône</p> <p>Tél.: 01-34-64-23-51 / Fax: 01-30-37-34-06 E-mail : 0950039b@ac-versailles.fr http://www.clg-leparc-st-ouen.ac-versailles.fr</p>	 ACADÉMIE DE VERSAILLES
---	---	---

Saint Ouen l'Aumône, le 18 septembre 2012

Mme La principale

aux

Parents d'élèves des classes de 3èmes

Madame, Monsieur

Conformément aux textes en vigueur, le collège organise pour ses élèves de 3ème un stage d'observation en milieu professionnel, dont l'objectif est de développer leur autonomie et de les sensibiliser à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans **le cadre de l'éducation à l'orientation**.

Ce stage aura lieu la semaine du :

Lundi 17 au vendredi 21 décembre 2012

J'ai recensé quelques questions que vous vous posez certainement à propos de ce stage,

✓ **Les stages sont-ils obligatoires ?**

Oui, conformément aux textes en vigueur et par décision du conseil d'administration. Toutes les classes de 3^{ème} sont concernées par ce stage.

✓ **Qui trouve le lieu du stage ?**

L'élève et ses parents.

✓ **Si mon enfant ne trouve pas de stage ?**

S'il cherche dès maintenant, il trouvera un lieu de stage. Le professeur principal lui donnera des pistes de recherche. S'il ne trouvait pas, nous considérerons qu'il s'agit de sa part d'un manque d'implication. Dans ce cas, il sera présent au collège toute la semaine et suivra les cours avec d'autres classes selon un emploi du temps précis. Il aura également un dossier à préparer sur lequel il sera évalué comme les autres. Nous lui communiquerons le sujet le moment venu.

✓ **Est-ce que la demi-pension est due pendant cette semaine ?**

Non, le montant des quatre repas non pris à la cantine du collège sera remboursé sur la facture du 2^{ème} trimestre, sauf s'il vient manger à la cantine pendant son stage.

✓ **Que faire si mon enfant est malade pendant son stage ?**

Vous devez prévenir l'entreprise d'accueil et le Collège. Un certificat médical pourra être exigé.

✓ **Que faire si mon enfant est en retard pendant son stage ?**

Les horaires proposés par l'entreprise doivent impérativement être respectés et tout retard devra être justifié (auprès de l'entreprise et du collège)

✓ **Cette semaine de stage fera-t-elle l'objet d'une évaluation ?**

Oui, un rapport de stage écrit sera demandé et chaque élève présentera son stage lors d'un oral qui durera une dizaine de minutes. Cette évaluation orale aura lieu dans la semaine du 25 février. Ces deux travaux seront évalués

d'une part par deux notes, l'une portera sur le travail écrit et l'autre sur la prestation orale lors de la soutenance et d'autre part par la validation de compétences du palier 3 du socle commun.

Les notes seront intégrées dans la moyenne de français du 2^{ème} trimestre et seront ainsi prises en compte dans le contrôle continu du brevet. Les items validés entreront dans la validation du socle commun (indispensable pour l'obtention du brevet)

- ❖ Le rapport de stage sera noté par un professeur de l'équipe pédagogique suivant un barème commun joint au dossier de stage qui sera communiqué à vos enfants avec les conseils de rédaction du rapport.
- ❖ La soutenance orale sera notée par un jury, composé de 2 ou 3 personnes dont normalement, l'enseignant qui aura été en contact avec le tuteur de stage. Le barème d'évaluation vous sera également communiqué.

✓ **Avons-nous d'autres documents à fournir ?**

Si vous ne nous avez pas fourni votre numéro de contrat d'assurance « responsabilité civile » à la rentrée, il est indispensable de le faire dès maintenant. (Si vous êtes concerné, le professeur principal vous le fera savoir)

QUELLES SONT LES ECHÉANCES IMPORTANTES ?

1) Dès maintenant et impérativement avant le 30 novembre :

Rechercher une entreprise d'accueil, en précisant qu'il s'agit d'un stage d'observation, non rémunéré et d'une durée d'une semaine.

2) La convention de stage :

- ❖ Elle doit être rapportée au professeur principal pour **le lundi 3 décembre dernier délai.**
- ❖ Avant de partir en stage, 2 exemplaires seront rendus à votre enfant. Vous en garderez un qui sera joint au rapport de stage de votre enfant et le second devra être remis à l'entreprise d'accueil.

3) Le 17 décembre.

L'élève part en stage avec une liste précise de choses à faire. (Voir cahier de stage transmis par le professeur principal)

4) A la fin du stage et avant de quitter l'Entreprise

L'élève fait remplir par le responsable du stage le questionnaire d'évaluation.

5) Rapport de stage

Nous conseillons à votre enfant de rédiger son rapport de stage le plus tôt possible, si possible pendant les vacances de Noël. Il devra le remettre au professeur principal au plus tard **le vendredi 18 janvier 2013.**

6) Soutenance orale

L'élève présentera son stage à l'oral dans la semaine du **4 février** devant un jury. Il devra être muni de la convocation qui lui aura été remise quelques jours avant.

Si ces réponses ne répondent pas à toutes vos attentes, n'hésitez pas à nous solliciter. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma considération.

Documents distribués plus tard :

- Conventions de stage
- Cahier de stage
- Plan et présentation du rapport
- Barème d'évaluation écrit et oral

La Principale
S. BERTON